
RAPPORT
DU
SOUS-MINISTRE.

A l'honorable

CHARLES H. TUPPER,

Ministre de la marine et des pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de mon ministère pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, ainsi qu'un compte rendu d'une partie considérable des opérations jusqu'au 1er décembre 1890.

Un supplément accompagnera ce rapport. Il renfermera les rapports des présidents des bureaux d'inspection des bateaux à vapeur et des examinateurs de capitaines et seconds; ceux des commissaires des havres de Toronto, Belleville, Montréal, Québec, Trois-Rivières, Pictou et Sydney-nord, des commissaires de pilotes, des maîtres de port, des gouverneurs de port; les rapports de la police de rade de Montréal et Québec, ainsi que le relevé des naufrages et accidents.

La dépense totale faite par le ministère dans les différentes divisions du service public qu'il a administrées pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, y compris les appointements du personnel, a été de \$807,417.53, tandis que le montant du crédit voté pour cet objet était de \$920,420, somme qui comprend les traitements du département.

Vous observerez que la dépense a été de \$113,279.99 moindre que le crédit voté par le parlement. Le département a donc opéré une notable réduction des frais d'administration. Cette économie, pratiquée sans que l'efficacité du service en ait le moindrement souffert, provient de ce que le bureau central a exercé un contrôle plus direct sur les diverses agences. Avant l'introduction de cette réforme, les agents du département dans les différentes provinces étaient chargés de vérifier et solder les comptes sans que ces comptes fussent examinés et approuvés à Ottawa. Le résultat que je viens de vous signaler a considérablement augmenté l'ouvrage du département. A cause des besoins sans cesse croissants des intérêts de la navigation, une économie rigoureuse devient nécessaire dans l'administration du département de la marine.

La dépense faite pour le service des phares et des côtes a été de \$466,155.09, tandis que pendant l'exercice précédent elle s'était élevée à \$510,267.57. Il y a donc eu une économie de \$44,112.48, bien que le dernier exercice ait vu l'établissement de 20 nouvelles stations de feux, 30 phares et 3 signaux de brume.

Le nombre total des personnes qui sont attachées au service extérieur du ministère était, à la date du présent rapport, de 1,438.

Le service des phares du Canada couvre les divisions suivantes:—La division de l'Ontario, embrassant les phares à l'ouest de Montréal jusqu'aux territoires du Nord-Ouest; la division de Québec, qui s'étend en aval de Montréal et qui comprend le fleuve et